# Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux

Dernière mise à jour : 25 mars 2024

**Cette fiche aborde la rentabilité de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux. Faisant suite à la présentation des produits et des charges de cette exploitation, sont analysées, en procédant par étape, les évolutions de la marge brute, de l'excédent brut et des revenus. Ces analyses utilisent les données provenant du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].**

**Au départ d'une marge brute de l'ordre de 542 €/UGB bovin, l'exploitation spécialisée en bovins viandeux obtient un excédent brut proche de 623 € /UGB bovin et un revenu agricole de plus de 30 390 € par unité de travail familial. Après quelques années de stabilité relative, ces indicateurs présentent des valeurs en forte hausse, mais qui restent en dessous des valeurs de l'exploitation moyenne wallonne.**

Les données dans cette fiche sont exprimées en €/UGB bovin ainsi qu'en €/ha pour les comparaisons avec les exploitations spécialisées en bovins laitiers ou en grandes cultures. Vous trouverez l'ensemble des données exprimées en €/UGB, en €/ha et en €/vache en cliquant sur « Données sources ».

## La marge brute de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux augmente à nouveau en 2022

La marge brute traduit l'efficacité avec laquelle l'exploitation génère des produits au moyen de ses charges opérationnelles affectées. En 2022, elle est de 542 €/UGB bovin (621 €/UGB bovin, travaux par tiers exclus des charges).

La marge brute pour les exploitations spécialisées en bovins viandeux en 2022 est très nettement supérieure à la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 366 €/UGB bovin.

Quelle que soit l'unité utilisée, par vache ou par ha de superficie agricole utilisée [SAU], la marge brute enregistre une hausse en 2022. La marge brute de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux est de 724 €/ha de SAU alors que la moyenne des dix années précédentes est de 537 €/ha de SAU. A titre de comparaison, la marge brute de l'exploitation type moyenne wallonne dépasse 1 800 €/ha de SAU en 2022.

Si l'on veut analyser spécifiquement l'activité des bovins et des cultures fourragères de ces exploitations, c'est-à-dire sans tenir compte des cultures commerçables, des granivores et autres activités, il est alors intéressant de calculer la marge brute des bovins et des cultures fourragères. Cette dernière est de 406 €/UGB bovin (462 €/UGB bovin sans les travaux par tiers dans les charges). Exprimée par ha de SAU, la marge brute des bovins et des cultures fourragères est de 542 € /ha de SAU.

## Calcul de la marge brute de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2022

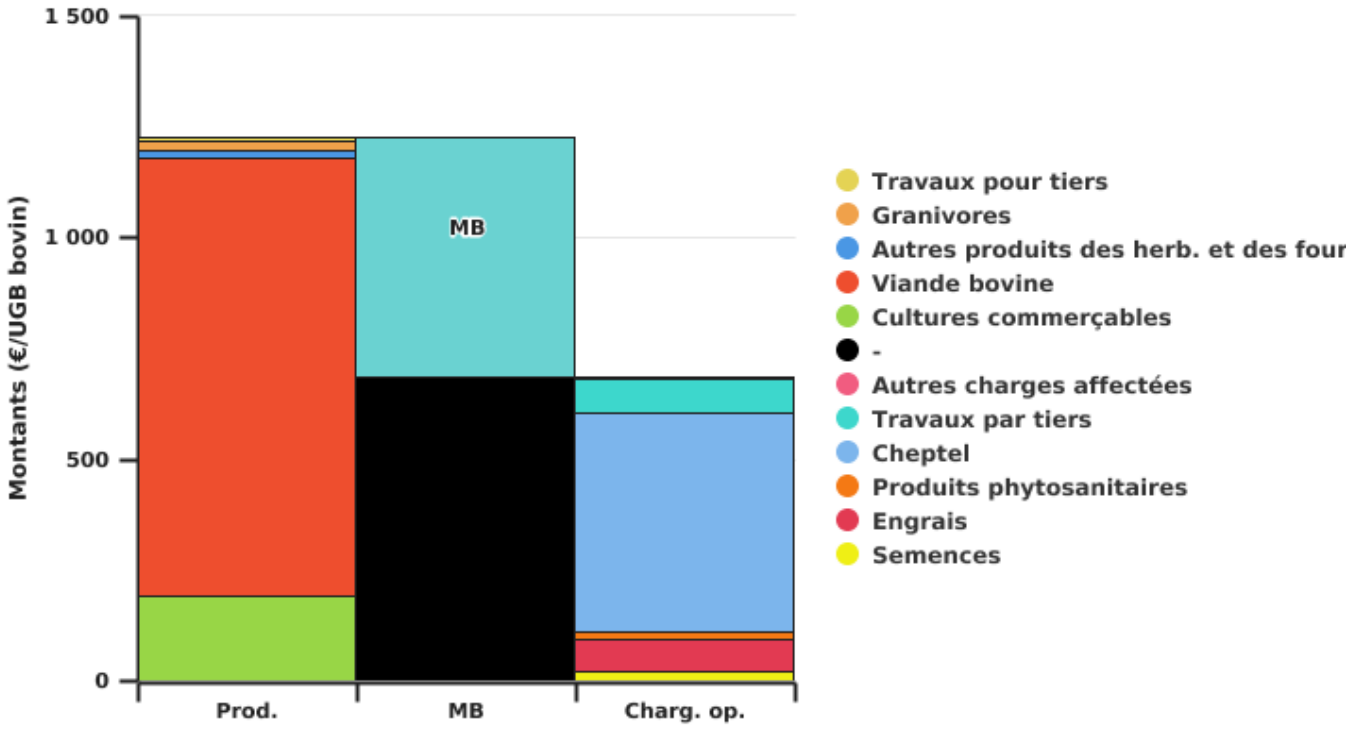


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Evolution de la marge brute de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin

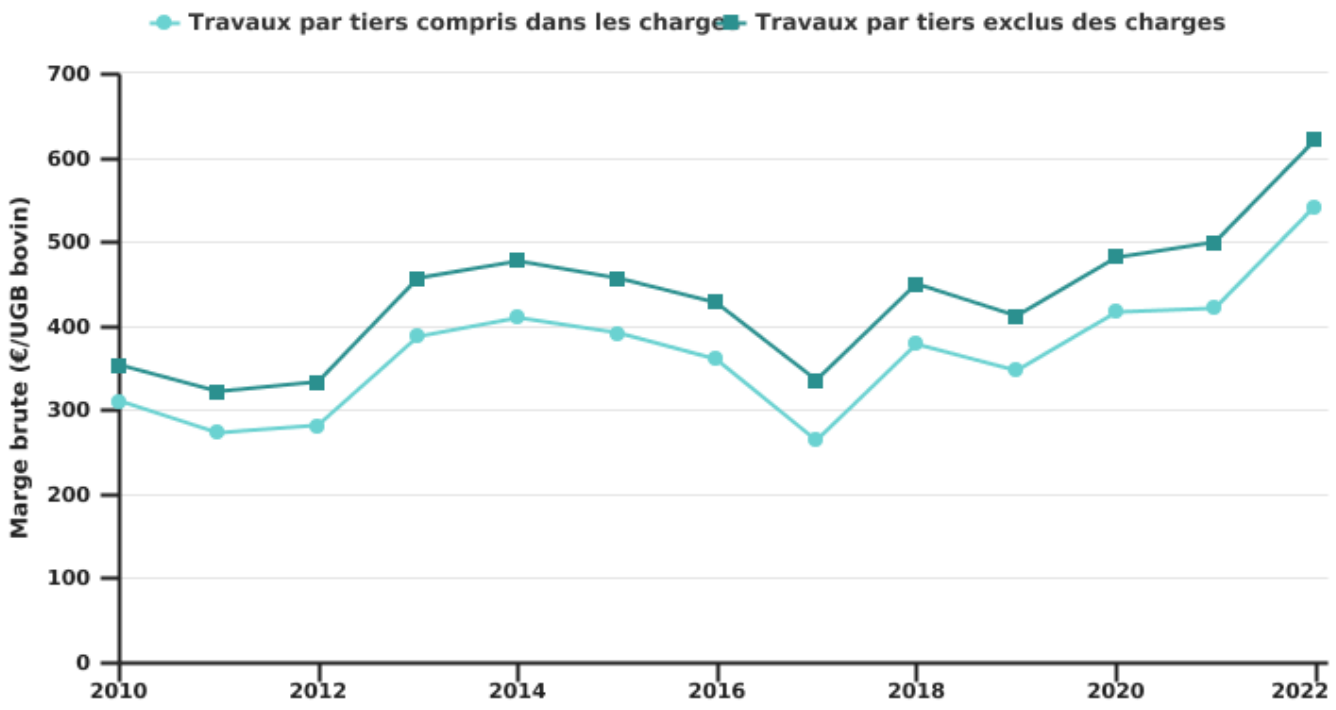


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

### - L'écart de marge brute entre les groupes de performance extrêmes atteint 325 €/UGB

**Classement des exploitations selon leur niveau de performance**

Les exploitations conventionnelles spécialisées en bovins viandeux sont classées dans des groupes en fonction de leur performance (faible, moyenne ou élevée) exprimée par le revenu du travail par unité de travail (UT). Outre leur spécialisation en production viandeuse bovine et leur mode de production conventionnel, les autres critères de sélection des exploitations sont :

- Une présence de minimum 20 bovins avec moins de 5 vaches laitières et moins de 5 UGB autres herbivores ;
- Des produits des bovins et cultures fourragères représentant au moins 65 % des produits totaux de l'exploitation ;
- Une superficie fourragère couvrant au moins 65 % de la SAU.
- Des produits des autres activités lucratives (agritourisme, travaux pour tiers), des granivores et des cultures commerçables, déduction faite de l'intra-consommation, ne dépassant pas 15% des produits totaux de l'exploitation hors aides.

Cet échantillon d'analyse de groupes de performance diffère de l'exploitation type spécialisée en bovins viandeux par son mode de production et les seuils de sélection mais aussi par le fait qu' aucune pondération des valeurs individuelles n'est réalisée.

Les exploitations ainsi sélectionnées ont une superficie moyenne de 80,5 ha dont plus de 90% de superficie fourragère pour 223 bovins, équivalent à 138 UGB, dont 80 vaches viandeuses. Elles sont donc en moyenne nettement plus grande que l'exploitation type spécialisée en bovins viandeux.

La marge brute des bovins et des cultures fourragères est plus élevée de 325 €/UGB pour les exploitations du groupe le plus performant que dans les autres groupes de performances. Cet écart s' explique essentiellement par des produits plus importants des exploitations de ce groupe, renforcés par une légère économie sur les charges opérationnelles affectées.

Exprimé par ha de SAU, le différentiel est de 723 €. L'écart est amplifié par une charge en bovins un peu plus élevée au sein des exploitations les plus performantes.

### Marge brute des bovins et des cultures fourragères selon le niveau de performance de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2022

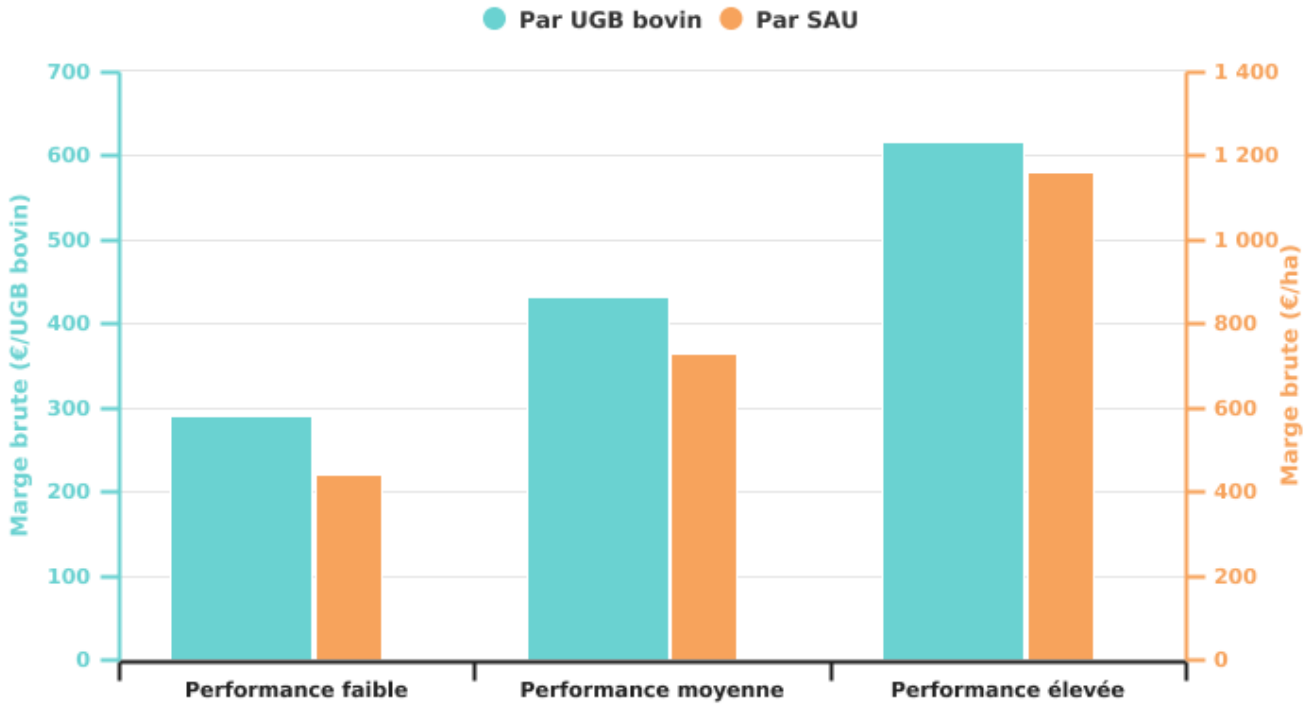


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

## L’excédent brut de l’exploitation spécialisée en bovins viandeux s’améliore mais reste nettement inférieur à celui de l’exploitation type wallonne

L’excédent brut d’exploitation est le résultat de la soustraction des charges réelles de l’exploitation (hors amortissements et intérêts) au total des produits des activités (produits exceptionnels non compris) et des aides récurrentes. Il doit permettre de rémunérer la main d’œuvre familiale et de financer les investissements. L’excédent brut de l’exploitation spécialisée en bovins viandeux atteint en 2022 une valeur de 623 €/UGB bovin.

A la différence de la marge brute, l’excédent brut d’exploitation prend en considération les aides ainsi que les charges fixes réelles. Etant donné que les éléments cités évoluent lentement dans le temps, on observe un parallélisme dans l’évolution de ces deux indicateurs de rentabilité.

La moyenne des dix années précédentes de l’excédent brut de l’exploitation spécialisée en bovins viandeux atteint une valeur de 477 €/UGB bovin. Alors que depuis 2010, cet excédent brut n’avait pratiquement jamais dépassé 500 €/UGB bovin, la situation s’est un peu améliorée depuis 2020.

Lorsque l’on exprime cet excédent brut par ha de SAU, on obtient la valeur de 833 €. A titre de comparaison, cette valeur est à peine supérieure à la moitié de l’excédent brut moyen de l’exploitation type wallonne.

## Calcul de l'excédent brut d'exploitation de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2022

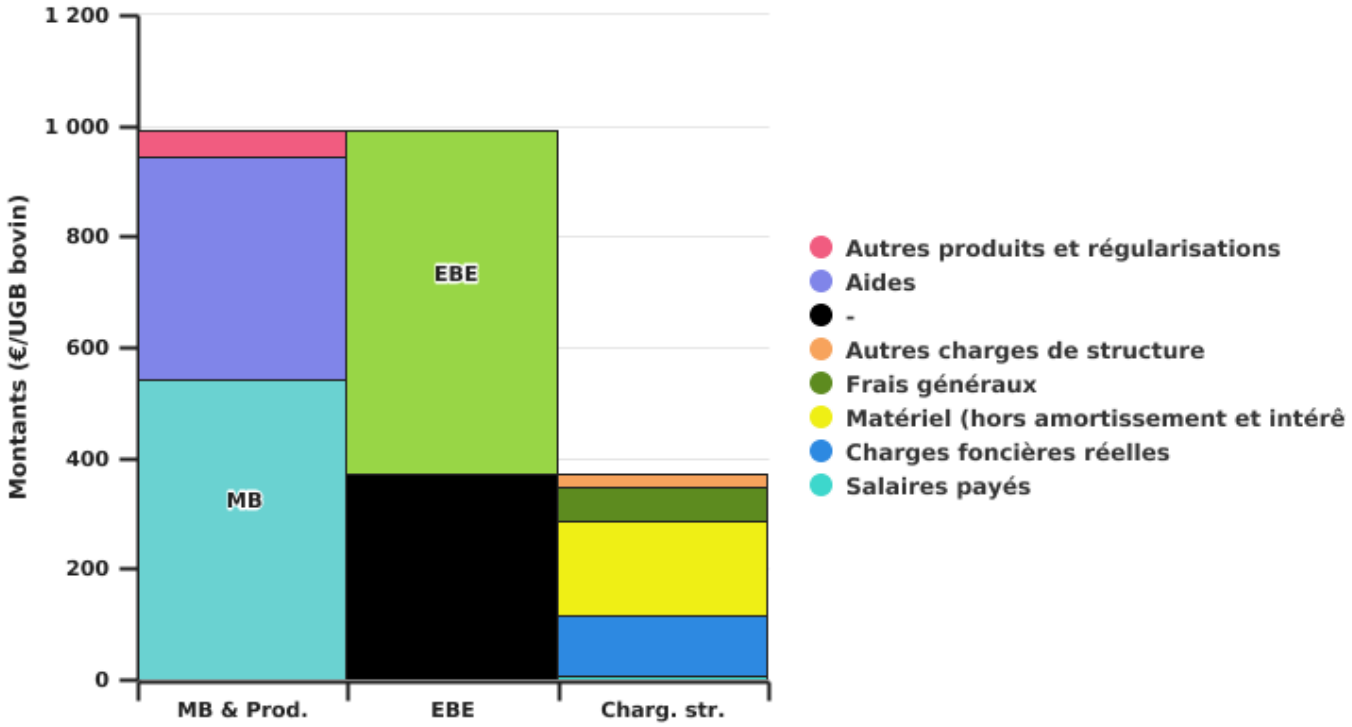


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

### Evolution de l'excédent brut de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin

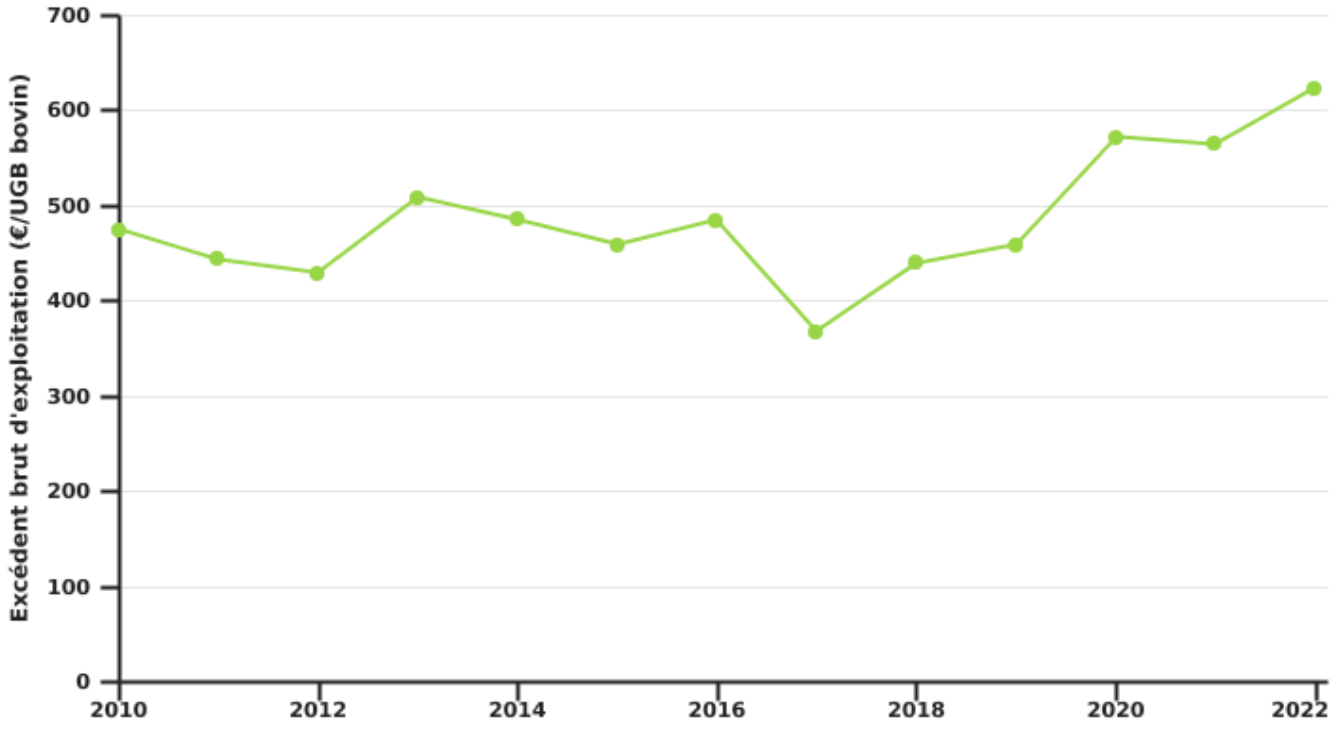


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Les revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux évoluent à la hausse

Le **revenu du travail et capital familial**, ou revenu agricole, est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits (hormis les produits de nature exceptionnelle : ventes d'avoirs, …) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles (sauf les charges exceptionnelles). Ce montant sert à rémunérer le travail des non-salariés, c'est-à-dire les exploitants eux-mêmes, et le capital investi dans l'exploitation.

Quant au **revenu du travail**, il est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l' ensemble des charges réelles (hors main d'œuvre) et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété et intérêts sur capital d'exploitation propre). Dans ce revenu, on suppose que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations. Aucune distinction n'est faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le fait d'être ou non propriétaire et ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Le revenu agricole est plus pertinent lorsque l'on parle de la gestion individuelle de l'exploitation tandis que le revenu du travail permet de

placer les exploitations dans un référentiel commun de comparaison. Le revenu du travail facilite la comparaison entre exploitations (locataires ou propriétaires) et au fil du temps (pas d'impact des intérêts fluctuants).

En 2022, le revenu agricole monte à une valeur de 438 €/UGB bovin, tandis que le revenu du travail s' établit à 267 €/UGB bovin. Tant pour le revenu agricole que pour le revenu du travail, l'année 2022 est très nettement supérieure aux années précédentes. L'augmentation du revenu agricole est de près de 160 % par rapport au revenu agricole moyen des dix années précédentes. Cette hausse est de 130 % pour le revenu du travail.

Ramenés par ha de SAU, le revenu agricole et le revenu du travail sont respectivement de 585 € et de 357 €. L'évolution de ces valeurs de 2022 par rapport aux années précédentes est évidemment aussi marquée quelle que soit l'unité utilisée.

## Calcul des revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2022

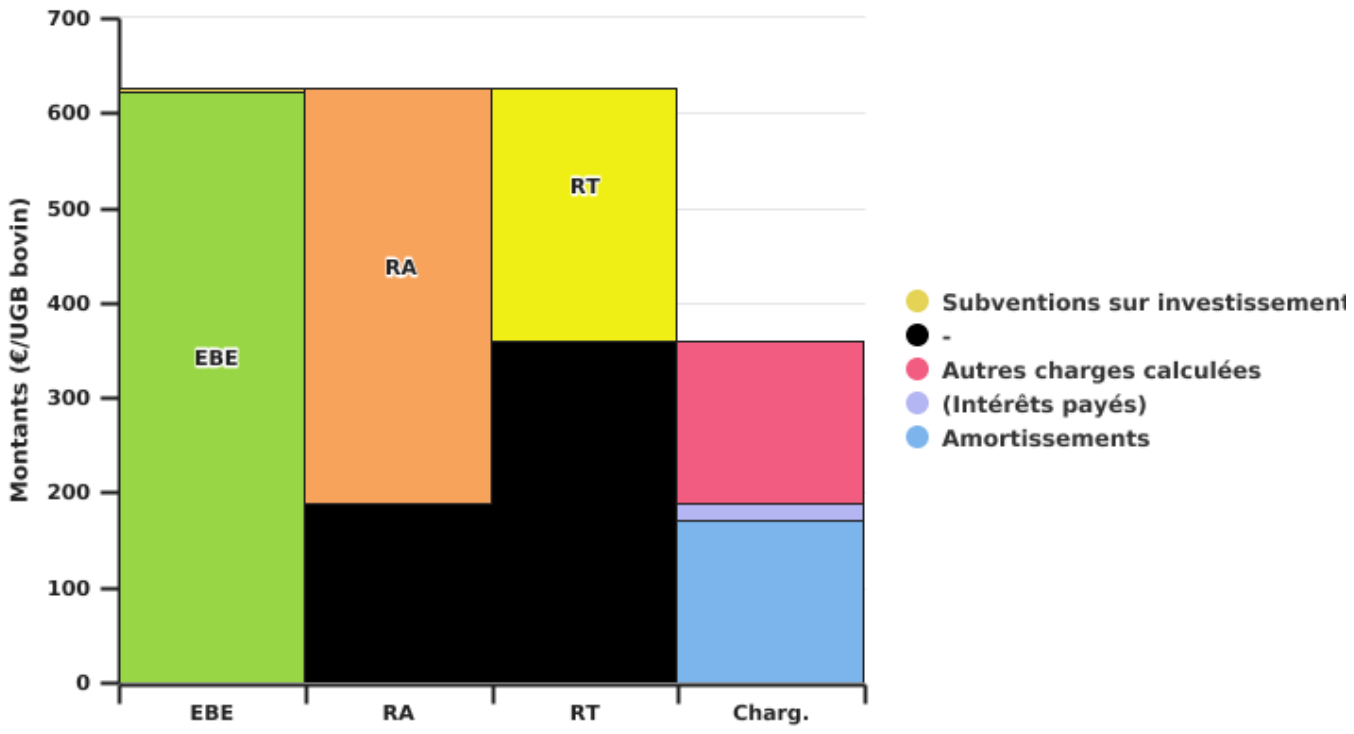


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Evolution des revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin

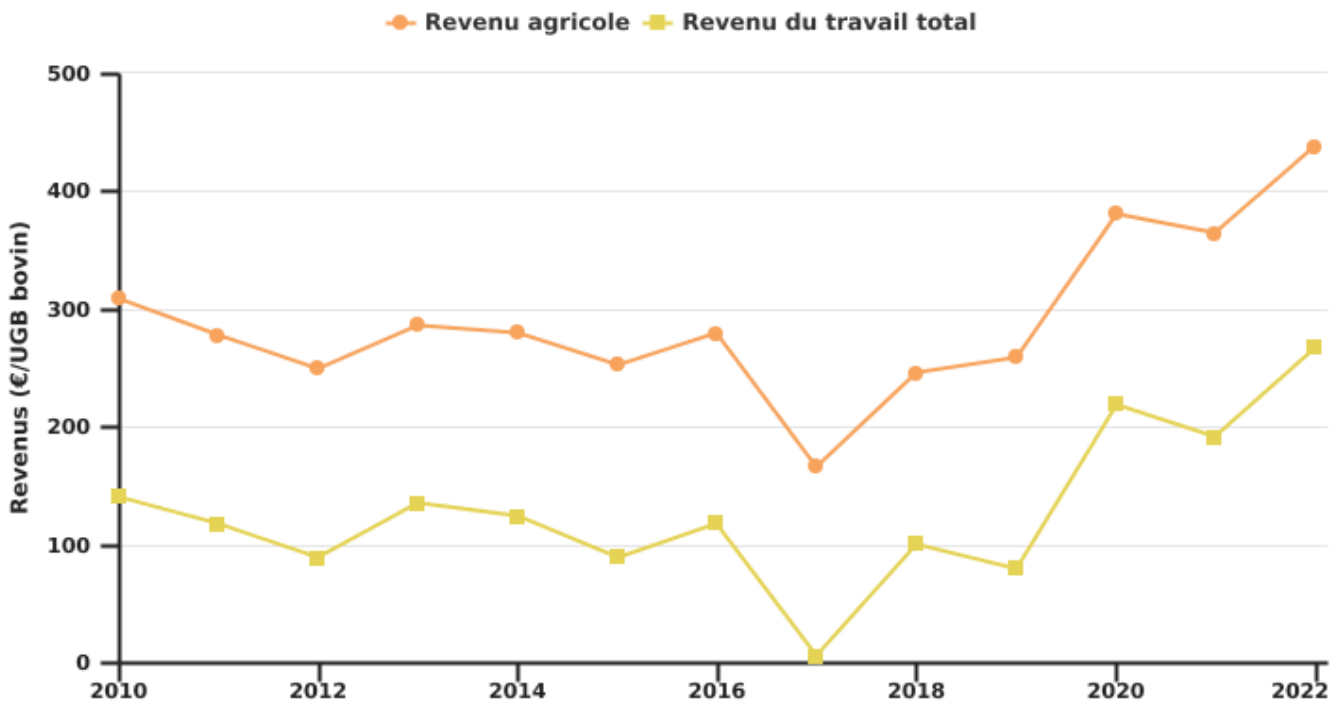


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

### - Bien qu'ils augmentent, les revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux restent bien inférieurs aux valeurs de l'exploitation wallonne moyenne

Si l'on se penche sur la gestion individuelle de l'exploitation, plus particulièrement sur la main-d'œuvre familiale, le revenu agricole est alors un indicateur pertinent. Sa valeur doit, en principe permettre de rémunérer une unité de main-d'œuvre familiale [UTF] et le capital qu'elle apporte dans l'exploitation.

Il atteint en 2022, pour l'exploitation spécialisée en bovins viandeux, une valeur de 30 391 €/UTF, bien supérieure à la moyenne des dix dernières années qui dépasse à peine 18 104 €/UTF. Toutefois, le revenu agricole de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux est nettement inférieur aux 63 955 € /UTF obtenus en moyenne par l'exploitation wallonne.

D'autre part, il est également intéressant de déterminer le revenu du travail par unité de travail total [UT]. Cette valeur indique la capacité de l'exploitation à rémunérer la main-d'œuvre salariée et non salariée et intègre l'évolution de la performance du travail de la main-d'œuvre. Ce revenu correspond

à une rémunération brute, les charges sociales doivent encore y être prélevées. Il permet de comparer et de suivre l'évolution de la capacité des exploitations à rémunérer la main-d'œuvre en les plaçant dans des situations comparables (propriétaire ou non et taux d'intérêts fixe).

En 2022, ce revenu du travail atteint, en moyenne, 18 564 €/UT pour l'exploitation spécialisée en bovins viandeux, mieux que la moyenne des dix années précédentes de 7 533 €/UT mais bien inférieur au revenu du travail de l'exploitation type wallonne.

### Evolution des revenus de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UT (familiale ou totale)

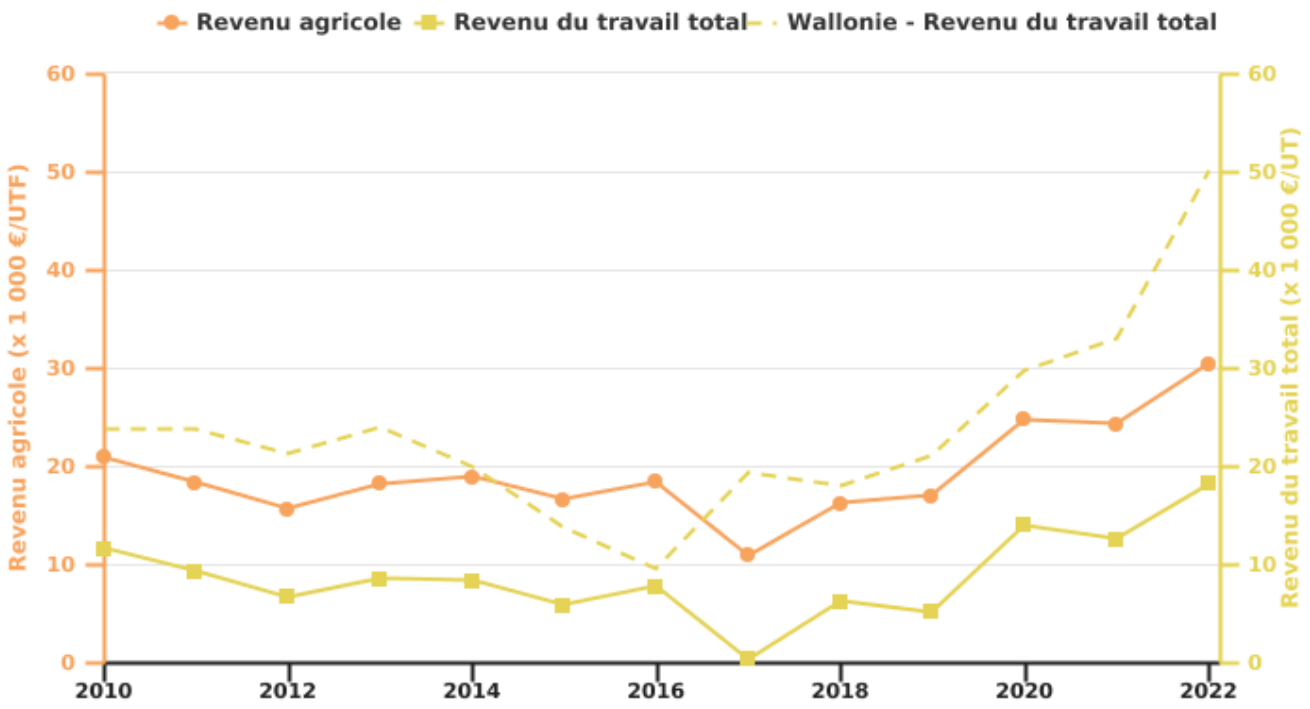


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

### - Le revenu du travail des exploitants du groupe le moins performant est négatif

Le revenu du travail et capital familial des exploitations du groupe le plus performant dépasse 62 000 € /UTF alors qu'il est d'à peine plus de 5 300 €/UTF pour les moins performants. L'écart observé de marge brute par UGB est amplifié au niveau des revenus par le fait que les plus performants gèrent un nombre de bovins par unité de travail plus important.

Si l'on compare les revenus du travail, les exploitants du groupe le plus performant dégagent un revenu de 45 160 €/UT. Ce revenu est négatif pour les exploitations du groupe le moins performant.

Pour ces exploitations très spécialisées n'ayant qu'une production unique, il est possible d'approcher la valeur du coût de production. Ce dernier est égal à la somme des charges nécessaires à la production bovine viandeuse. Pour les plus performants, ce coût de production est de 1 710 €/UGB alors qu'il monte à plus de 2 260 €/UGB pour les moins performants. Si l'on prend en considération qu' une partie de ce coût de production peut être couvert par d'autres sources de produits que la valorisation de la viande sur l'exploitation dont notamment les aides, on peut déterminer un prix de revient. Ce dernier égale au coût de production dont on déduit les produits autres que la valorisation de la production bovine viandeuse. Ce prix de revient est alors de 1 262 €/UGB pour les plus performants et de 1 782 €/UGB pour les moins performants. En déduisant la charge de main-d'œuvre familiale, ce prix de revient, hors rémunération de la main d'œuvre familiale, descend à 739 €/UGB pour les plus performants et est de 1 053 €/UGB pour les moins performants. Ces valeurs sont à comparer aux produits des bovins. On remarque ainsi que pour le groupe le moins performant, ces produits s'élèvent à 928 €/UGB, soit une valeur inférieure au prix de revient hors main d'œuvre familiale, ce qui conduit à un revenu négatif.

Ces indicateurs peuvent être calculés par vache viandeuse. On observe un coût de production de 2 852 € et 3 930 € pour les exploitations du groupe respectivement le plus et le moins performant. Le prix de revient est alors de 2 105 à 3 103 €/vache et si l'on ne prend pas en compte la main d'ouvre familiale 1 233 et 1 834 €/vache.

Attention que cette valeur n'est pas à comparer au prix de vente des vaches mais bien au total de la valorisation des produits de viande bovine divisé par le nombre moyen de vache de l'exploitation. Ainsi une exploitation performante qui dispose de 100 vaches en moyenne, doit dégager un produit de la valorisation de la viande bovine de 210 500 € pour couvrir ses charges. Alors qu'une non performante doit aller chercher 310 300 €. Les produits de la valorisation de la viande sont les ventes de bovins auxquels on ajoute la variation d'inventaire (positive ou négative) et dont on déduit les éventuels achats.

## Revenus par unité de main-d'œuvre selon le niveau de performance de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2022

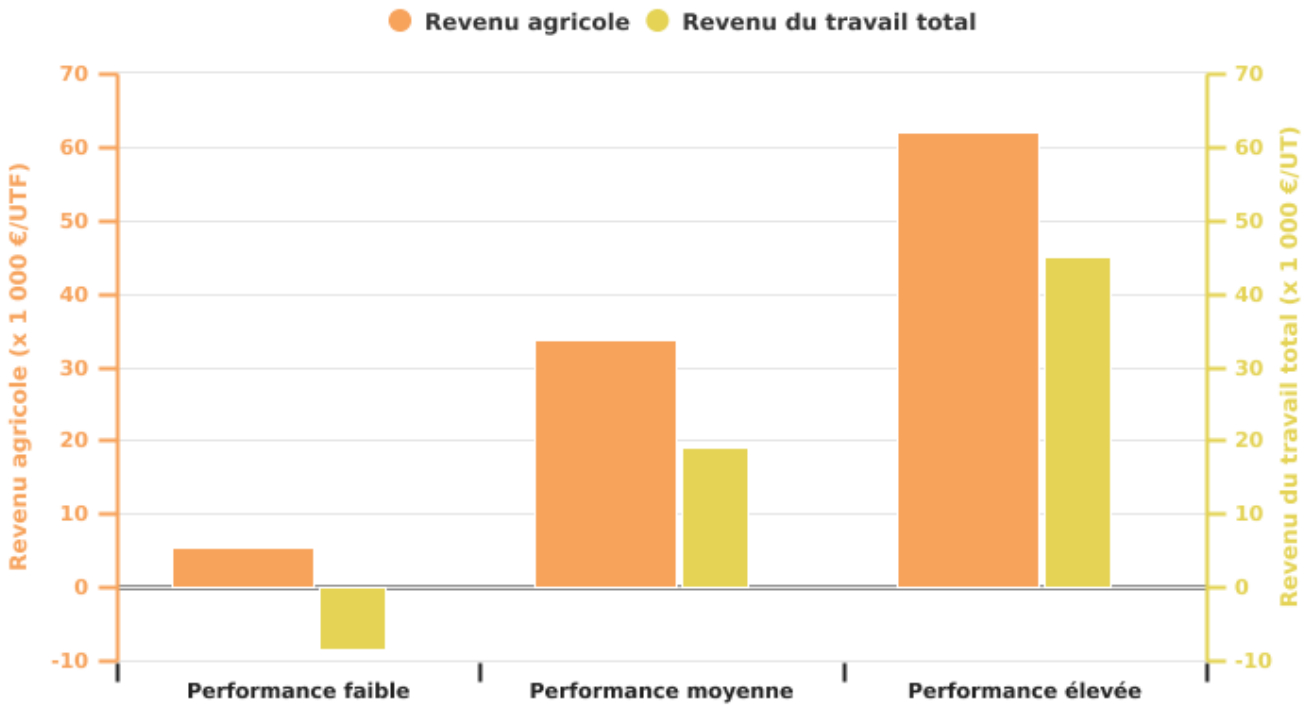


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

### - La répartition des catégories de revenus montre la variabilité des situations

Enfin, comme pour les autres orientations technico-économiques, derrière la moyenne se cache une grande variabilité des revenus. Toutefois, plus de 17% des exploitations spécialisées en bovins viandeux se caractérisent par un revenu du travail négatif. Seuls 3% atteignent un revenu du travail supérieur à 70 000 €/UT.

## Répartition des exploitations spécialisées en bovins viandeux selon le revenu du travail total par UT en 2022

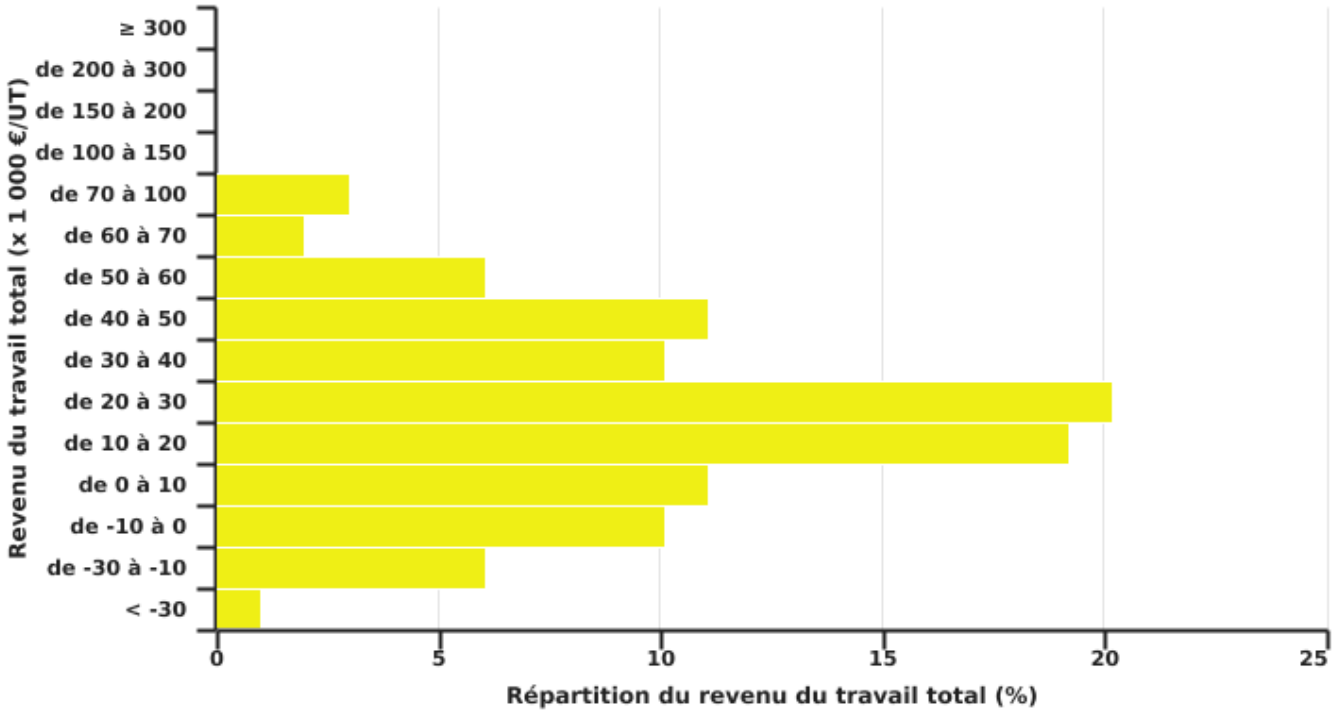


EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

## En savoir plus ?

**Sources :**

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

**Image :**

Cheyenne Berger